Budget rectificatif et supplémentaire 1/2000: section III, Commission

2000/2150(BUD) - 16/06/2000 - Projet de budget du Conseil

En date du 16.06.2000, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif et supplémentaire 1/2000 en reprenant intégralement la proposition de la Commission sauf en ce qui concerne la création du nouveau titre B7-6 ("autres actions de coopération") et des lignes B7-671 et B7-671 A ("dispositif de réaction rapide") qu'il considère prématurées à ce stade en l'absence de base juridique. Suivant ce projet de budget rectificatif et supplémentaire 1/2000, le total des dépenses reste inchangé et s'élève à 93.280,40 mio EUR en crédits pour engagements et à 89.383,96 mio EUR en crédits de paiements. Le montant à financer à charge des ressources propres s'établit à 85.503,73 mio EUR.